



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Commune des Aviron

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
PRÉVISIBLES

« inondation et mouvements de terrain »

BILAN DE CONCERTATION



I – LE PPR : L'ABOUTISSEMENT D'UNE CONCERTATION

Le PPR est un document réglementant l'usage des sols et la construction en fonction d'aléas naturels caractérisés. Il est prescrit et approuvé par le préfet du département. Il est réalisé par les services de l'État et est le fruit d'une étroite association avec les communes concernées.

I.1 – DÉFINITION

La concertation est une méthode de participation des acteurs locaux (élus locaux, acteurs de l'aménagement, services institutionnels ayant une compétence en la matière, etc.) à l'élaboration du PPR. Tout au long de l'élaboration du projet de plan, les acteurs locaux et les services institutionnels sont associés et consultés.

I.2 – CONTEXTE JURIDIQUE

Le recours à la concertation dans l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles a tout d'abord relevé d'une volonté ministérielle, puis est devenue une obligation réglementaire depuis le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

La circulaire du 3 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) prévoit l'élaboration d'un bilan de la concertation qui sera joint au PPR approuvé pour information.

Le décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 a complété les modalités de la concertation et de l'association des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, relatives à l'élaboration du projet de plan. L'arrêté prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles doit donc les définir.

I.3 – LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Elle a pour objectif de consulter les services de l'État intéressés ainsi que l'ensemble des maires des communes du secteur d'étude, les intercommunalités, les autres acteurs institutionnels intéressés durant les différentes phases d'élaboration du plan de prévention des risques. Cela permet à toutes les instances d'être informées du contenu des études et d'exprimer leurs avis sur les documents présentés.

Elle a également pour objectif d'informer la population du contenu du projet de PPR et de leur permettre d'exprimer leurs avis sur ce contenu.

C'est pourquoi, la concertation permet d'élaborer et de mettre au point le projet de plan, en s'entourant de toutes les compétences en présence, administratives, techniques et politiques.

Elle permet notamment aux élus locaux :

- d'être informés tout le long de l'élaboration des documents d'étude du projet de plan ;
- par leur connaissance du terrain, des événements qui s'y sont produits, et du contexte local, d'émettre des observations et des remarques sur les cartographies d'étude pour permettre, le cas échéant, de les corriger et/ou de les affiner ;

- d'informer leurs administrés et de leur permettre de réagir sur le projet de plan ;
- de débattre des solutions alternatives d'aménagement du territoire dans une optique de développement durable ;
- d'adhérer au projet et de s'approprier le projet de PPR ;
- plus largement, d'engager une réflexion sur les travaux de protection à réaliser, sur la gestion des risques en cas de catastrophe naturelle (mise en place d'un plan communal de sauvegarde, etc.).

II – LA CONCERTATION DU PROJET DE DOSSIER DE PPR «INONDATION ET MOUVEMENTS DE TERRAIN » SUR LA COMMUNE DES AVIRONS

L'arrêté préfectoral n° 2018 – 2020 SG/DCL/BU du 17 octobre 2018 a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune des Aviron relatif aux aléas « inondation » et « mouvements de terrain ».

Le présent bilan porte sur la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PPR conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral de prescription.

Ce bilan rappelle quelle a été la concertation menée tout au long des étapes d'élaboration du projet de PPR s'achevant après les consultations officielles des partenaires.

II.1 – LES MODALITÉS, LES OUTILS DE LA CONCERTATION ET LEUR MISE EN ŒUVRE

• Réunions d'association

Des réunions d'association avec la collectivité ont été organisées aux différentes phases d'élaboration du projet de dossier de PPR. Lors de ces réunions, des diaporamas ont été présentés. Et lors de la réunion du 24/09/2018, des documents d'étude ont été transmis pour avis. Ces documents ont été enrichis en continu par les remarques et observations émises par les services techniques et les élus de la commune. En effet, dans le cadre du travail d'analyse, un certain nombre de secteurs ont fait l'objet de visites complémentaires réalisées le 23 novembre et le 7 décembre 2018, par le BRGM et la DEAL, en présence de représentants de la mairie des Aviron et de la sous-préfecture de Saint-Pierre.

Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes :

- 25 août 2014 : présentation de la démarche d'élaboration des cartographies des aléas « inondation » et « mouvements de terrain » – mairie des Aviron ;
- 24 septembre 2018 : présentation de la procédure de révision du PPR « inondation » des Aviron approuvé le 28 juillet 2003 – mairie des Aviron ;
- 23 novembre 2018 : visites de terrain par le BRGM et la DEAL, en présence de représentants de la mairie des Aviron ;
- 7 décembre 2018 : visites de terrain par le BRGM et la DEAL, en présence de représentants de la mairie des Aviron et du sous-préfet de St-Pierre ;
- 27 septembre 2019 : présentation du projet de PPR « inondation et mouvements de terrain » au conseil municipal – mairie des Aviron (hôtel de ville).

• Réunions d'informations et d'échanges avec le public :

Deux réunions d'informations et d'échanges avec le public ont été organisées par la DEAL, avant le lancement de la phase de consultation officielle, en présence des représentants de la mairie et

du BRGM étaient présents. Lors de ces réunions, un diaporama a été présenté au public ainsi que les projets de cartographies des aléas et le projet de cartographie du zonage réglementaire.

Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes :

- 03 avril 2019 : Présentation du projet de dossier de PPR « inondation et mouvements de terrain » – mairie annexe du Tévelave;
- 05 avril 2019 : Présentation du projet de dossier de PPR « inondation et mouvements de terrain » – mairie des Avirons (hôtel de ville).

• Dossier de concertation avec le public

Un dossier contenant les documents utiles à la phase de concertation avec le public a été remis le 29 octobre 2018 à la mairie. La commune était chargée de tenir ce dossier à disposition du public et d'en informer la population.

Le dossier a été alimenté par la collectivité au fur et à mesure de la validation des documents transmis par la DEAL.

Le dossier de concertation comportait les documents suivants :

- l'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPR ;
- les comptes rendus des réunions d'association ;
- les diaporamas des présentations ;
- la cartographie des aléas.

Il convient de noter que, suite aux réunions d'informations et d'échanges du 03 avril 2019 et du 05 avril 2019, le projet de cartographies (aléas inondation et mouvements de terrain et zonage réglementaire) a été mis à la disposition du public, pour consultation, pendant un mois à partir du 08 avril 2019 au service urbanisme de la mairie.

Ainsi, le public pouvait faire ses observations sur deux registres de requêtes, déposés au service urbanisme et à la mairie annexe du Tévelave, et/ou, par courriel à l'adresse électronique suivante : concertation-ppr-avirons@developpement-durable.gouv.fr.

Les documents du projet de PPR ont donc pu être enrichis par les remarques et observations émises par les services techniques ainsi que celles des pétitionnaires.

Dans le cadre de cette période de concertation (avril 2019 à mai 2019 inclus), des visites de terrain ont été effectuées le 03 avril 2019, le 05 avril 2019 et le 23 mai 2019, par le BRGM et la DEAL, en présence des représentants de la mairie. Ainsi, les résultats des analyses menées par le BRGM sont consultables dans le rapport BRGM/RP-69072-FR, annexé au projet de PPR soumis à l'enquête publique.

II.2 – BILAN DE LA CONCERTATION LORS DE LA PHASE D'ÉTUDE

Des réunions d'association avec la mairie ainsi que deux réunions d'informations et d'échanges avec le public se sont tenues pendant la période d'élaboration du projet de PPR. Leurs objectifs, les modalités de travail, les outils de communication proposés ainsi que les documents présentés sont récapitulés ci-après.

II.2.1 – Réunion d'association : 25 août 2014.

Objectifs de la réunion

Présentation de la démarche d'élaboration des cartographies des aléas « inondation » et « mouvements de terrain » (cf. compte rendu de réunion en annexe 1).

Modalités de travail

Un courrier du Service Prévention des Risques Naturels et Routiers (SPRINR), daté du 24 juin 2014, a été transmis à Monsieur le Maire des Aviron pour demander l'organisation de cette réunion technique (cf. courrier du 24 juin 2014 en annexe 1).

La présentation faite lors de cette réunion est en annexe 1.

II.2.2 – Réunion d'association : 24 septembre 2018.

Objectifs de la réunion

Présentation de la procédure de révision du PPR « inondation » des Aviron approuvé le 28 juillet 2003 (cf. compte rendu de réunion en annexe 1).

Modalités de travail

Un courrier de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), daté du 31 août 2018, a été transmis à Monsieur le Maire des Aviron pour demander l'organisation de cette réunion (cf. courrier du 31 août 2018 en annexe 1).

Les projets de cartographies des aléas « mouvement de terrain » et « inondation » ainsi que leur traduction réglementaire dans le cadre du projet de révision du PPR, ont été transmis à la mairie en séance.

La présentation faite lors de cette réunion est en annexe 1.

II.2.3 – Réunion d'association : 23 novembre 2018.

Objectifs de la réunion

Visites de terrain par le BRGM et la DEAL, en présence de représentants de la mairie des Aviron.

II.2.4 – Réunion d'association : 7 décembre 2018.

Objectifs de la réunion

Visites de terrain par le BRGM et la DEAL, en présence de représentants de la mairie des Aviron et du sous-préfet de Saint-Pierre.

II.2.5 – Réunions d'informations et d'échanges avec le public : 03 avril 2019 (mairie annexe du Tévelave) et 05 avril 2019 (hôtel de ville à la salle du conseil municipal).

Objectifs de la réunion

Présentation du projet de PPR « inondation et mouvements de terrain ».

Modalités de travail

Les mesures de publicité suivantes ont été mises en œuvre pour informer la population de la tenue de ces deux réunions :

- publication d'un avis dans les journaux locaux (cf. extraits du JIR et du Quotidien du 27 mars 2019 en annexe 1) ;

- publication d'un avis sur le site internet de la mairie des Avirons (cf. imprim-écran du site internet de la mairie en annexe 1) ;
- distribution d'un tract dans les boîtes aux lettres (cf. copie du tract distribué le 27 mars 2019 en annexe 1).

Lors de ces deux réunions, il y a eu un temps d'échanges (questions / réponses) avec le public présent. Ensuite, le public a pu consulter le projet de cartographies des aléas « inondation » et « mouvements de terrain » ainsi que le projet de cartographie réglementaire à la fin de chacune de ces réunions.

La présentation faite lors de ces deux réunions est en annexe 1.

II.2.6 – Réunion d'association : 27 septembre 2019 (salle du conseil municipal de la mairie des Avirons).

Objectifs de la réunion

Présentation du projet de dossier de PPR « inondation et mouvements de terrain », au conseil municipal des Avirons.

Modalités de travail

La présentation faite lors de cette réunion est en annexe 1.

II.3 – LES CONSULTATIONS OFFICIELLES

À la suite de la concertation mise en place durant toute la phase d'élaboration du projet de PPR, la phase de consultation officielle a été lancée. La consultation officielle permet de présenter aux différents services concernés la version finale du projet de dossier de PPR.

Les courriers de consultation, accusés de réception du dossier et avis reçus sont présentés en annexe 2.

II.3.1 – Les services consultés

- la commune des Avirons ;
- la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) ;
- la chambre d'agriculture de La Réunion ;
- la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de La Réunion ;
- l'Office National des Forêts (ONF).

II.3.2 – Le bilan des consultations officielles

Les dossiers ont été transmis aux différents services le 17 juillet 2019. Le délai limite de réponse est de 2 mois à compter de la date de réception du dernier accusé de réception. La consultation officielle s'est terminée le 17 septembre 2019.

À défaut de réponse dans le délai de deux mois à compter de la réception de la saisine, leur avis était réputé favorable.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les divers avis et remarques émis et les modalités de prises en compte dans le projet de dossier de PPR.

Structure	Observations
Commune des Aviron	Avis réputé favorable. Toutefois, par courrier du 14 août 2019 (cf. annexe 2), Monsieur le Maire a indiqué que le conseil municipal donnerait un avis sur le projet de PPR par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2019. Cet avis sera intégré au dossier d'enquête publique.
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires	Avis réputé favorable.
Chambre d'Agriculture de La Réunion	Avis réputé favorable.
ONF	Des observations sur le projet de PPR « inondation et mouvements de terrain » ont été faites et transmises par courrier du 22 août 2019 (cf. annexe 2).
DAAF	Avis réputé favorable.

Réponses aux observations de l'ONF :

Les observations relevées par l'ONF sur le rapport de présentation et les cartographies des enjeux et des phénomènes historiques seront pris en compte suite à l'enquête publique.

II.4 – CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2018 – 2020 SG/DCL/BU du 17 octobre 2018, un dossier contenant les documents utiles à la phase de concertation avec le public a été remis à la commune le 29 octobre 2018 aux services techniques de la commune. La municipalité était chargée de tenir ce dossier à disposition du public et d'en informer la population. Le dossier a été alimenté par la collectivité au fur et à mesure de la validation des documents transmis par la DEAL.

Documents mis à la disposition du public

Le dossier de concertation comportait les documents suivants :

- l'arrêté préfectoral n° 2018 - 2020 SG/DCL/BU du 17 octobre 2018 de prescription de l'élaboration du PPR ;
- les comptes rendus des réunions d'association ;
- les diaporamas des présentations ;
- la cartographie des aléas.

Il convient de noter que, suite aux réunions d'informations et d'échanges du 03 avril 2019 et du 05 avril 2019, le projet de cartographie du zonage réglementaire et celui de l'aléa « mouvements de terrain » ainsi que le projet de règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, pendant un mois à partir du 08 avril 2019 au service urbanisme de la mairie et à la mairie annexe du Tévelave.

Ainsi, le public a pu faire ses observations sur deux registres de requêtes, déposés au service urbanisme et à la mairie annexe du Tévelave, et/ou, par courriel à l'adresse électronique suivante : concertation-ppr-avirons@developpement-durable.gouv.fr .

Les documents du projet de PPR ont donc pu être enrichis par les remarques et observations émises par les services techniques ainsi que celles des pétitionnaires.

En effet, dans le cadre de cette période de concertation (mois d'avril 2019 et de mai 2019), des visites de terrain ont été effectuées le 03 avril 2019, le 05 avril 2019 et le 23 mai 2019, par le BRGM et la DEAL, en présence des représentants de la mairie et des particuliers concernés. Ainsi, les résultats des analyses menées par le BRGM sont consultables dans le rapport du BRGM/RP-69072-FR, annexé au dossier de PPR soumis à l'enquête publique.

De plus, la cartographie de l'aléa « mouvements de terrain » a été mise en ligne sur le site internet www.risquesnaturels.re à la suite de la signature du porté à connaissance du 26 mars 2019 du préfet au maire des Aviron. Cette cartographie est consultable par toute personne intéressée et permet une localisation à la parcelle de ces aléas. Elle est aussi téléchargeable au format PDF sur le site internet de la préfecture de La Réunion, à l'adresse suivante : www.reunion.pref.gouv.fr .

Par ailleurs, les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune des Aviron ont été consignés dans le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 2018-416 DEAL/SPRINR du 27 décembre 2018. Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables sous format papier en préfecture et mairie concernée. Le dossier d'information est également accessible sur le site internet de la préfecture : www.reunion.pref.gouv.fr .

II.5 – CONCLUSIONS

La concertation mise en œuvre tout au long des études depuis 2014, ainsi que lors de la procédure de consultation officielle du 17 juillet 2019 au 17 septembre 2019, a permis d'associer, à la réalisation du projet de PPR proposé à l'enquête publique, la mairie des Aviron, la CIVIS, la chambre d'agriculture, la DAAF et l'ONF. Elle a donc permis de recueillir leur avis et remarques, d'affiner le projets de cartographies au vu de la connaissance de leur territoire, et de rédiger un projet de règlement partagé.

De plus, la concertation menée auprès du public a permis de faire remonter un certain nombre d'observations sur le projet de cartographies des aléas ainsi que sur le projet de zonage réglementaire. L'analyse de ces requêtes a fait l'objet d'un rapport du BRGM (RP-69072-FR) en annexe 4 du dossier du projet de PPR soumis à l'enquête publique.

ANNEXE 1 :

Comptes-rendus et diaporamas des réunions d'association de la collectivité, courrier du 24 juin 2014, courrier du 31 août 2018.

Diaporama présenté lors des réunions d'échanges et d'informations du public du 03 avril 2019 et 05 avril 2019.

Extraits du JIR et du Quotidien du 27 mars 2019

Imprim-écran du site internet de la mairie des Aviron

Tract distribué le 27 mars 2019

ANNEXE 2 :

Consultations officielles

- courriers et accusés de réception
- avis de l'ONF
- courrier du 14 août 2019 de Monsieur le Maire des Aviron